

Livret personnel	de compétences	professionnelles
Compétence 1 : La maîtrise de la langue française		
Repérer les consignes importantes dans une note de service pour les appliquer avec docilité		
Rédiger un texte bref, cohérent et ponctué, commandé par le Président du Conseil pédagogique, en vue de s'opposer aux demandes des élus en CA		
Participer à un débat, à un échange verbal, dans une réunion dont la seule fin est de valider les décisions du chef d'établissement		
Compétence 2 : La maîtrise de la langue de bois		
Défendre un point de vue en heure syndicale, avant d'alerter sa hiérarchie sur les positions des autres membres du personnel.		
Présenter oralement un projet pédagogique innovant, qui amène l'équipe pédagogique à pratiquer au moins 3 disciplines		
Compétence 3 : Principaux éléments de mathématiques et la culture de l'individualisme et de la performance		
Lire et exploiter les données statistiques du Contrat d'Objectifs et de Moyens		
Produire les critères chiffrés d'autoévaluation qui seront examinés en entretien tri annuel de carrière, pour définir le rythme de l'avancement individuel		
Reconnaître des situations de proportionnalité, et admettre que seul un prof sur 3 de l'EPLÉ peut obtenir un avancement rapide, au détriment des 2 autres.		
Compétence 4 : La maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication		
Alimenter quotidiennement le cahier de texte électronique au-delà de ce qui est imposable, fournir remédiation et évaluation pour chaque élève via l'ENT		
Renseigner quotidiennement les items du Livret de Compétences, à l'aide de l'autoévaluation réalisée par les élèves.		
Compétence 5 : La culture égoïste		
Etablir des relations étroites avec l'équipe de direction, et relayer assidûment son action au travers des différentes instances de l'établissement (conseil pédagogique, conseils d'enseignement, conseils de classe)		
Compétence 6 : Compétences sociales et civiques		
Respecter et accepter des comportements autoritaires, des choix arbitraires, au nom du respect de la hiérarchie		
Limiter sa participation aux actions de formation et aux mouvements sociaux. Rattraper systématiquement les heures de cours, même celles perdues en raison de congés maladie		
Compétence 7 : Autonomie et initiative		
Faire preuve d'initiative : s'engager dans la logique de mise en concurrence des établissements (atelier/journée portes ouvertes, partenariat école/entreprise, innovation pédagogique).		
S'impliquer bénévolement dans des actions péri éducatives (clubs, accompagnement, recherche de sponsors), et plus généralement faire abstraction du carcan statutaire (18 heures hebdomadaires)		

Vous ne validez pas les compétences du socle de valeur professionnelle ? Alors...

le 15
décembre
EN GREVE !

